

M018 : Déclaration de soupçon, obligation clé du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux

Objectifs pédagogiques :

Identifier l'étendue des nouvelles obligations pour et adopter les bonnes pratiques.
Optimiser le dispositif de lutte contre le blanchiment dans sa propre structure.

Nature :

Les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Public :

Professionnels de l'immobilier.

Pré-requis :

Aucun.

Durée :

0h20

Programme :

- 1 - Préambule
 - Rappel des obligations principales des professionnels immobiliers
- 2 - Le champ d'application de la déclaration de soupçon
 - La déclaration de "toute opération anormale"
 - Les sommes et opérations visées
- 3 - La notion de soupçon
 - La définition du soupçon
 - Le soupçon et la relation d'affaires
- 4 - La procédure et les caractéristiques de la déclaration de soupçon
 - Le caractère confidentiel de la déclaration
 - Le moment de la déclaration
 - Une procédure écrite
 - La désignation du déclarant
 - Le correspondant
 - Le contenu de la déclaration
 - Le traitement de la déclaration de soupçon
- 5 - La protection du déclarant
 - La responsabilité civile
 - La responsabilité pénale

Moyens pédagogiques et techniques :

Séance de formation en ligne avec module e-learning contenant animations, textes, voix off et quiz.

Expert métier : Paul ROLLAND

- DES de droit des affaires.
- Plus de 40 ans d'expérience en administration de biens, gestion locative et syndic de copropriété.
- Président du Comité Pédagogique de l'UNIS.

Moyens d'évaluation et de suivi :

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de chaque module e-learning.
Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : contact@unplus.fr
- Téléphone : 01 55 32 01 14 (09 h à 12 h et 14 h à 17 h)